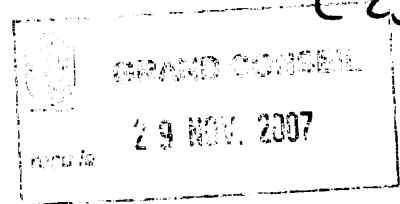


Pro Mente Sana
40, rue des Vollandes



GRAND CONSEIL	
Expédié le:	Session GC: 29 et 30.11.2007
Président	Député (192)
Correspondance GC	Bureau
Secrétariat	Chefs de groupe
Commission:	
Objet:	
Copie à:	

Grand Conseil de la République et Canton
de Genève
2, rue de l'Hôtel de Ville
1204 Genève

Genève, le 29 novembre 2007

Concerne : *PL 9627 – B Conseil d'administration de l'hôpital*

Mesdames, Messieurs les Député.e.s,

AETOC, Appartenances, Association Parole, ATB, Forum Santé, Le Biceps, Le Relais, Pro Mente Sana et Psychex sont des associations qui défendent des droits et intérêts des patients et de leurs proches, actives dans le canton de Genève.

Ces associations ont été prises de court par les discussions qui se sont engagées sur la réforme du conseil d'administration des HUG la semaine dernière au Grand Conseil. Elles n'ont par conséquent pas pu faire valoir leur point de vue auparavant. Elles saisissent néanmoins l'occasion pour faire savoir au législateur qu'elles estiment indispensable qu'une participation des patients ou de leurs représentants puisse être assurée dans le conseil d'administration des HUG.

Cette demande se fonde notamment sur la *Déclaration sur la promotion des droits de patients en Europe* adoptée par l'OMS en mars 1994 et aux termes de laquelle (point 5.2) les patients ont un droit collectif à une forme de représentation à chaque niveau du système de soins dans les affaires concernant la planification et l'évaluation des services ainsi que le genre, la qualité et le fonctionnement des soins offerts (traduction libre de l'anglais).

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à la présente, nous vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs les Député.e.s, l'assurance de nos meilleurs sentiments.

Pour les associations susmentionnées :

Shirin Hatam
Juriste, LL.M., tit. brev. av.